



## TERRITOIRES DE MANITOBA ET DU NORD-OUEST

Après le 10 de Juin prochain, les émigrants ayant obtenu leurs billets, seront transportés de Toronto à Fort Garry, Manitoba, aux taux suivants :

**DE TORONTO A PRINCE ARTHUR'S LANDING PAR COLLINGWOOD ET SARNIA.**—Adultes, \$5; Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix; 150 livres de bagage personnel gratis. Bagage extra, 35 centins par 100 livres.

**DE PRINCE ARTHUR'S LANDING A FORT GARRY.**—Émigrants, \$10; Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix, 200 livres de bagage personnel gratis. Bagage extra \$2.50 par 100 livres.

Les Émigrants pourvoient à leurs propres rations. Les provisions seront cependant fournies au prix coûtant, à Shebandowan, Fort Francis, et à l'Angle Nord-Ouest au Lac des Bois.

**LES BILLETS POUR ÉMIGRANTS AU FORT GARRY VIA PRINCE ARTHUR'S LANDING.**—Peuvent être achetées à Toronto, aux Stations de Chemin de Fer "Northern", "Great Western"; et Grand Tronc.

Les Émigrants sont priés de remarquer que la pesanteur du bagage ne doit pas dépasser 200 livres pour faciliter le transport sur les Portages.

**LES MARCHANDISES.**—Après le 20 de Juin prochain seront transportées de Prince Arthur's Landing au terminus Est du chemin de Fort Garry, Angle Nord-Ouest, au taux de \$2 par cent livres ou \$40 par tonne de 2,000 livres.

Chaque ballot doit être d'une grandeur convenable n'excédant pas 300 livres en pesanteur et solidement attaché.

Les chevaux, les bœufs, les wagons et autres articles de pesanteur tels que machines peuvent être envoyés au même lieu en donnant dûment avis et en faisant des arrangements spéciaux pour leur transport.

On ne permettra pas le transport des vins et des liqueurs spiritueuses sur la route de Prince Arthur's Landing.

Par ordre,

F. BRAUN,

Département des Travaux Publics, }  
Ottawa, 26 Mars 1873. }

### AGENTS D'EMIGRATION.

Tout individu émigré, en route pour Manitoba ou l'Ouest, en arrivant à Québec, ou à Montréal, ou à Toronto, ou à Collingwood, ou à Sarnia, devra s'adresser à l'Agent d'Emigration de chacun de ces endroits pour avoir des renseignements s'il est embarrassé, ou pour se faire loger et nourrir s'il est obligé d'attendre pour se remettre en route.

Québec.—S'adresser à Québec à L. Stafford, Dépôt des Immigrants.

Pointe-Lévis.—S'adresser à James Tom, Dépôt des Immigrants.

Coaticook.—S'adresser à l'Abbé Chartier, Dépôt des Immigrants.

Montréal.—S'adresser à Montréal à J. J. Daley, Pointe St. Charles.

Montréal.—J. A. Chicoine, Ne. 577, Rue Craig.

Toronto.—S'adresser à Toronto à J. A. Donaldson, Dépôt des Immigrants.

Collingwood.—S'adresser à Collingwood à l'Agent d'Emigration.

Sarnia.—S'adresser à Sarnia à l'Agent d'Emigration.

### BILLETS.

L'émigré peut acheter ses billets de passage à Toronto, aux stations du chemin de fer Grand Tronc, tel que ci-dessus indiqué. Il doit se souvenir néanmoins que le passage n'est de \$15.00 que de Toronto à Fort Garry; et il aura par conséquent à payer quelque chose de plus pour se rendre d'abord à Toronto. Le prix du billet de Québec à Toronto est de cinq piastres, (\$5.00).

### LE VOYAGE.

Le voyage pour se rendre à la Rivière-Rouge par le chemin Dawson ou du Gouvernement est facile et sans grande fatigue. L'émigré se rend d'abord par chemin de fer de Toronto à Collingwood; sur la Baie Georgienne, ou à Sarnia sur la Rivière Ste. Claire; puis par bateau à vapeur de Collingwood ou de Sarnia au Fort William.

Du Fort William qui se trouve à l'extrémité ouest du Lac Supérieur, au Lac Shebandowan, il y a 45 milles à faire en wagon.

De ce dernier point à l'Angle du Nord-Ouest, l'émigré fait 310 milles de chemin par eau. Les portages qui se rencontrent sur la route se font dans les wagons couverts.

De l'Angle du Nord-Ouest à St. Boniface ou Fort Garry, il reste 95 milles de chemin qui se font en wagon.

### LE CLIMAT.

Le climat des territoires de la Rivière Rouge ressemble en tous points à celui de la Province de Québec, excepté qu'il y tombe beaucoup moins de neige. Les saisons y sont généralement très-belles et les chemins magnifiques. Le climat est sec et l'un des plus salubres qui soit au monde.

### REMARQUE GÉNÉRALE.

Comme le pays de la Rivière Rouge n'était nullement préparé à recevoir avant cette année une immigration considérable, il est tout naturel qu'il ne se soit fait aucun effort pour attirer l'attention du public de la Province de Québec de ce côté. Le temps est aujourd'hui arrivé où l'on peut faire espérer un bel avenir à tout cultivateur, ouvrier industriel ou marchand qui, ayant de l'énergie, de la santé et de la persévérance, serait disposé à aller tenter fortune vers les riches et fertiles prairies de l'Ouest canadien. Pour l'émigré de la Province de Québec, comme de toute autre province, en allant s'établir à Manitoba, il ne fait que changer de domicile sans changer de pays. Il retrouvera là-bas, à part les immenses avantages décrits brièvement ci-dessus, sa langue et les institutions qui lui sont si chères. Avant de songer à émigrer aux Etats-Unis, où il va se perdre, religieusement et politiquement parlant, qu'il réfléchisse aux avantages supérieurs à tous les points de vue, que lui offre la colonisation de la riche et nouvelle province de Manitoba.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau d'Emigration Canadienne, à Montréal, No. 577 rue Craig, ou aux divers agents nommés ci-dessus.  
10 Mai 1873.

### A VENDRE.

UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ située dans le Faubourg de la Paroisse de STE ANNE DE LA POCA-TIERE, contenant quarante arpents en superficie, en parfait état de culture améliorée.

La maison agréablement située au milieu d'immenses vergers entourés de haies vives, offre une résidence des plus spacieuses.

Conditions faciles.

Aussi à vendre : Un superbe piano.

S'adresser, sur les lieux, à

F. DEGUISE,

1er mai 1873.

Notaire.

## DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, avril, 1873.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.